

RÉSOLUTION

Berne, le 4 novembre 2016

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ(E)S DE L'USS

PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020 : NOUS DISONS CLAIREMENT NON AUX PROVOCATIONS DU CONSEIL NATIONAL

Les retraité(e)s actuels et de demain doivent pouvoir bien vivre pendant sa vieillesse. Après des décennies de travail, nous l'avons mérité. Jeunes et vieux ont besoin d'une protection stable contre le déclin social du troisième âge. Le Conseil national veut pourtant faire passer à tout prix des dégradations sévères de la sécurité sociale. Sa recette : travailler plus longtemps, cotiser beaucoup plus et enfin subir une baisse de rentes. Ses propositions coûtent cher aux travailleurs et travailleuses de ce pays.

L'USS rejette clairement une telle réforme :

- Le Conseil national veut introduire l'âge de la retraite à 67 ans par une porte technocratique dérobée en évitant de passer par le peuple. Les salarié(e)s devraient travailler encore plus longtemps, même si la situation sur le marché du travail est difficile pour eux. L'USS s'oppose clairement à cela.
- Le Conseil national veut gonfler le 2^o pilier pour stabiliser le niveau des rentes. La charge des cotisations pour les revenus bas et moyens devrait être multipliée par trois. Cela représenterait la perte de salaire nette la plus importante de tous les temps. Tout ce que nous avons pu obtenir en matière de salaires minimums serait ainsi réduit à néant. Miser davantage sur le 2^o pilier en période de taux négatifs est une erreur.
- Le Conseil national veut encourager le travail précaire et mise sur les mini-jobs, au lieu de viser des emplois qui permettent de subvenir aux besoins vitaux. Le renchérissement massif du 2^o pilier poussera les entreprises à contourner l'obligation d'assurer les salarié(e)s en proposant des mini-jobs.
- Le Conseil national veut péjorer la sécurité sociale des femmes. L'âge de la retraite devrait être immédiatement relevé. C'est inacceptable. Beaucoup de femmes perdront leur droit à une rente de veuve. En outre, elles devraient payer des cotisations beaucoup plus élevées aux caisses de pension. Mais leurs rentes resteraient basses.
- Le Conseil national ménage le secteur des assurances. Pendant que les travailleurs et travailleuses seraient saignés, les compagnies d'assurance continueraient à faire de gros profits dans le 2^o pilier.

Nous allons lutter par tous les moyens contre la réforme telle que le Conseil national la propose.

La votation finale concernant la loi fédérale sur la prévoyance vieillesse 2020 est prévue au Parlement pour le 17 mars 2017. La recommandation de vote et la question d'un éventuel référendum feront, comme décidé par le Comité de l'USS, l'objet d'une discussion et d'une décision lors d'une assemblée des délégué(e)s extraordinaire qui aura lieu le 24 mars 2017.